

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 23 MAI 2017
CONCERNANT LES COMPTES 2016**

Présentation des comptes 2016 - Commentaires

La présentation des comptes 2016 se réfère au budget 2016 adopté par l'Assemblée communale en date du 16 décembre 2015.

Elle comporte les documents suivants:

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2016
- Comptes des investissements 2016
- Bilan au 31.12.2016
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes:

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2016
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2016.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2016 se résume comme suit :

Revenus	CHF 11'712'925.38
Charges	<u>CHF 11'606'624.34</u>
Excédent de revenus	CHF 106'301.04

Le budget 2016 prévoyait une perte de CHF 284'490.60.

Depuis 2015, il a été décidé d'effectuer des imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires dans les différents chapitres les plus importants.

Certains postes de charges et de produits 2016 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION

(Charges +31'930.04; Revenus + 56.05)

010. Administration

(Charges -2'431.45)

Le compte 010.300.00 – Vacations de la commission financière avait été budgétisé à CHF 4'200.00 et seuls CHF 2'300.00 ont été utilisés. Le frais du Conseil communal (010.300.01 indemnité de fonction et 010.300.02 jetons et vacations) sont de CHF 7'168.75 inférieurs au budget.

Les jetons de présence et frais du Conseil général, compte 010.300.04 sont, quant à eux, supérieurs au budget de CHF 6'109.70.

Les dédommagements (tél-km), compte 010.317.00, sont de CHF 1'618.95 supérieurs au budget.

020. Administration générale

(Charges +41'314.15; Revenus +56.05)

Les salaires du personnel administratif (compte 020.301.00) ont été de 24'307.95 supérieurs au budget. Le principal motif est le versement d'une indemnité de départ de CHF 25'010.40. Le personnel remplaçant étant plus jeune, cela a engendré une diminution des charges sociales liées de -3'793.10 CHF au compte 020.303.00 – Cotisations aux assurances sociales, -2'195.30 CHF au compte 020.304.00 – Cotisations aux caisses de prévoyance, -223.30 CHF au compte 020.305.00 – Cotisations aux ass. maladie-accident.

Les frais de formation (compte 020.309.00) ont été de CHF 4'564.45 inférieurs au budget prévu de CHF 7'500.00.

Le compte 020.310.00 – Fournitures de bureau, actes législatifs dépasse le budget de CHF 4'277.80, dû aux frais de votations ainsi que d'une grande commande de papier en automne. Le compte 020.310.01 – Frais publications, annonces est supérieur de CHF 8'158.85 au budget, qui s'explique surtout par la réalisation d'un clip « ma commune vue du ciel » qui figure sur notre site.

Le budget concernant le compte 020.310.02 - Groupe de travail information communale était de CHF 3'500.00 et finalement, seuls CHF 1'300.00 ont été utilisés.

Au compte 020.311.01 – Achat de matériel/logiciels informatiques, l'acquisition du logiciel de gestion des salaires a dépassé de CHF 7'500.00 (formation comprise) le budget prévu.

L'installation d'un nouveau poste de travail, la migration sur Windows 10 ainsi que l'élimination d'un virus informatique ont généré un dépassement de budget de CHF 7'493.50 sur le compte 020.315.02 – Entr.matériel et intervention informatique et de CHF 5'840.35 sur le compte 020.315.03 – maintenance de logiciel (compte 020.315.03).

Le budget de la prime d'assurance RC (compte 020.318.00) est de CHF 2'275.00 trop élevé par rapport à la prime payée

Les frais de ports et de téléphones (compte 020.318.03) ont été supérieurs de CHF 3'217.70 par rapport au budget.

Les frais de procédure et avis de droit (compte 020.318.04) ont été de CHF 3'534.85 inférieurs au budget.

Les émoluments administratifs (compte 020.431.00) encaissés durant l'année ont été de CHF 5'096.05 alors que CHF 10'000.00 avaient été estimés. La commission perception impôt de la paroisse (compte 020.434.00) est de CHF 3'297.85 supérieure au budget, celle-ci est liée aux montants encaissés pour les personnes physiques. Les ventes diverses de nos anciens lampadaires (compte 020.435.01) ont généré un produit de CHF 4'023.00. L'Axa Winterthur ne nous ayant ristourné aucun bonus en 2016, le compte 020.436.02 – Remboursement d'assurances et de tiers est de CHF 2'505.55 inférieur au budget.

1. ORDRE PUBLIC *(Charges +10'088.39; Revenus -7'274.34)*

100. Etat civil et curatelles *(Charges +28'706.04 ; Revenus +127.77)*

Un montant de CHF 28'704.44 a été provisionné, en vue du décompte final du service des curatelles Sarine-Ouest, suite à sa reprise fin 2016 par ARCOS.

105. Service officiel des curatelles Sarine-Ouest *(Charges et Revenus +24'764.32)*

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours par un transitoire sur les participations des commune-membres. L'augmentation des charges en 2016 est due à une provision sur salaire à verser (litige en cours).

140. Police du feu *(Charges -15'490.59; Revenus -6'544.60)*

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 55'457.76, soit CHF 15'237.24 de moins que le budget.

Il n'y a plus de participation de tiers pour les véhicules (compte 140.435.00) ou pour interventions (compte 140.435.02). Elle figure dans le chapitre 141.

141. Police du Feu CSPi M.A.N. *(Charges et Revenus -22'974.23)*

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes-membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

150. Militaire *(Charges -1'000.00; Revenus -596.40)*

Les frais d'entretien du stand de tir 2016 ont été de CHF 1'000.00 moins élevés que le budget.

161. Protection civile locale *(Charges -555.45)*

Les charges ont été inférieures au budget.

172. Protection de la population *(Charges -37.10 ; Revenus +1'200.00)*

Compte 172.435.00 – ORCOC, établissement comptabilité. Un montant forfaitaire de CHF 1'200.00 est facturé pour la tenue de la comptabilité.

173. ORCOC *(Charges et revenus -3'251.20)*

Il n'y a eu aucun achat de matériel, ni de cours de formation, de ce fait aussi une participation moins importante des communes.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION *(Charges +325'046.69; Revenus +9'755.10)*

200. Ecole enfantine *(Charges -7'011.35)*

La participation liée aux dépenses cantonales a été inférieure au budget de CHF 7'011.35.

210. Cycle scolaire obligatoire

(Charges -76'569.60; Revenus +2'825.55)

Il y a eu moins d'heures nécessaires à la surveillance des devoirs que prévu de CHF 3'022.95 (compte 210.301.00) Les achats de fournitures scolaires (compte 210.310.00) et les activités éducatrices, ludiques, culturelles et sportives (compte 210.310.03) ont été inférieurs de CHF 9'575.55, respectivement CHF 4'371.25, au budget.

Le compte 210.311.01 – Entretien et rempl. matériel et maintenance informatique est inférieur de CHF 3'637.00 au budget.

Le compte 210.351.00 - Participation aux dépenses cantonales EP atteint CHF 637'742.55 alors que le budget annoncé était de CHF 662'653.60, soit une différence de – 24'911.05 CHF.

Les charges liées au cycle d'orientation (compte 210.352.01) ont été inférieures au montant budgété de CHF 29'568.00.

La participation des parents aux camps et aux courses scolaires (compte 210.433.00) est légèrement inférieure de CHF 1'980.00 au budget.

La participation des parents pour l'aide aux devoirs (compte 210.433.01) de CHF 5'056.00 n'était pas encore budgétée en 2016.

220. Ecoles spécialisées

(Charges – 26'832.35)

Notre participation aux subventions cantonales pour les écoles spécialisées ainsi qu'aux services de logopédie et de psychomotricité a été inférieure de CHF 26'832.36 au budget annoncé.

230. Formation professionnelle

(Charges +3'365.50)

La charge liée est supérieure de CHF 3'365.50 par rapport au budget annoncé.

290. Administration scolaire

(Charges +433'094.49; Revenus +6'929.55)

Augmentation de charges du compte 290.304.00 – Cotisations à la caisse de prévoyance (+2'351.40).

A noter que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau (compte 290.312.00) sont de CHF 53'247.00 alors que CHF 70'000.00 étaient prévus mais une partie a été imputée dans les comptes 942.312.03 Frais d'électricité bât. 68 et 942.312.04 Frais d'électricité bât. 78 et halle de sport.

Au compte 290.313.00, les frais de matériel, nettoyage et conciergerie sont de CHF 9'857.95 alors que CHF 12'000.00 avaient été mis au budget.

L'entretien des bâtiments (compte 290.314.00) avait été budgétisé à CHF 5'000.00 alors que le coût s'est élevé à CHF 23'127.90, notamment pour le changement des filtres de ventilation, le remplacement d'une vitre, le remplacement de circulateurs de la chaufferie, le déplacement de l'adoucisseur d'eau et la pose d'une porte anti-feu.

Le compte 290.315.01 – Entretien du photocopieur montre un dépassement de budget de CHF 2'284.35.

Au compte 290.315.02 – Entretien bus scolaire l'écart au budget (+ CHF 3'638.90) s'explique par des frais de garage et taxes liés au contrôle périodique des véhicules par l'OCN.

Le compte 290.318.00 – Assurances diverses, mobilier, ECAB,... montre une diminution de CHF 2'569.70 par rapport au budget de CHF 12'000.00. La part ECAB de l'ancien bâtiment scolaire est désormais attribuée aux bâtiments.

Le nouveau compte (290.390.00) – Imputation interne des intérêts n'avait pas été budgété pour 2016 mais CHF 179'692.50 y ont été affectés au niveau des comptes.

Les amortissements du nouveau bâtiment scolaire (compte 290.390.01) sont imputés dans le chapitre de l'enseignement pour un montant de CHF 253'160.00.

Au compte 290.436.02 – Remboursement d'assurance et de tiers, est constitué principalement de produits non budgétés tels que le remboursement de l'Helvetia aux frais de remplacement de vitres et de la participation des paroisses aux frais de chauffage 2016.

3. CULTURE ET LOISIRS

(Charges -27'206.93; Revenus -13'370.45)

300. Culture

(Charges -20'726.16; Revenus -1'459.70)

Les vacances de la commission culturelle (compte 300.300.00) sont moins élevées de CHF 3'418.00 par rapport au budget.

Un montant finalement non utilisé de CHF 3'000.00 avait été prévu au compte 300.311.00 – Achat de mobilier et matériel. Celui-ci n'a pas été utilisé.

Notre participation aux frais du conservatoire (compte 300.351.00) est en augmentation en 2016 (+2'404.60 CHF). Notre participation à la culture de l'AGGLO (compte 300.352.04) est par contre moins élevée que budget (-4'352.96).

Les dons aux sociétés à but culturel (compte 300.365.00) ont été de CHF 15'275.00 alors que le budget prévoyait CHF 18'000.00. Notre participation aux manifestations culturelles (compte 300.365.01) a été de CHF 5'365.20 alors que CHF 15'000.00 avaient été prévus dans le budget 2016. La participation à ces manifestations (compte 300.435.02) est donc également moins élevée que le budget (-2'084.70CHF)

301. Bibliothèque régionale d'Avry (BRA)

(Charges et Revenus +3'491.70)

La comptabilité de la BRA est équilibrée, avec une attribution à la réserve (compte 301.380.00) de CHF 10'637.01. Pour comparaison, les charges des comptes 2014 étaient de CHF 156'407.85, de CHF 158'485.40 en 2015 et de CHF 162'051.70 en 2016.

330. Bancs publics et chemins pédestres

(Charges -7'380.10; Revenus +27.40)

CHF 6'397.60 ont été dépensés pour l'entretien des espaces verts (compte 330.314.00) sur les CHF 9'000.00 prévus au budget. Quant au compte 330.314.02 – Entretien marais de Rosé où CHF 4'000.00 avaient été budgétés, la dépense a été enregistré sous les comptes 2015 et la contribution cantonale sur 2016.

340. Sport

(Charges +7'946.83; Revenus -14'855.00)

Les achats pour les installations sportives (compte 340.311.00) ont été de CHF 236.50 en sachant que CHF 4'500.00 avaient été prévus au budget. Par opposition les frais des installations sportives (compte 340.315.00) sont supérieurs au budget de CHF 2'865.30.

Un nouveau compte a été créé pour les frais d'entretien de la halle de sport (compte 340.314.00).

Les locations de la halle de gym du CO pour 2016 (compte 340.316.01) ont été moins élevées de CHF 4'990.- par rapport au budget.

Les dons aux sociétés sportives locales (compte 340.365.00) se sont élevés à CHF 16'497.00 sur un budget de CHF 22'000.00. Lors de l'établissement du budget, il était prévu de compenser la participation aux frais par une augmentation des subventions (compte 340.427.00). La participation aux frais de la halle de gym par les sociétés locales n'est pas facturée selon décision prise par le Conseil communal dans l'attente d'un règlement. Un budget de CHF 15'475.00 y avait été attribué.

L'imputation des intérêts (compte 340.390.00) et des amortissements (compte 340.390.01) est désormais attribué au dicastère qu'il concerne. Les montants de CHF 2'000.28 respectivement CHF 10'000.00 n'étaient pas mis au budget.

350. Vacances et loisirs

(Charges -7'622.30; Revenus -232.25)

CHF 12'000.00 avaient été prévus au budget pour le compte 350.365.00 – Contributions aux camps extrascolaires pour un dépense effective de CHF 3'060.00.

351. Centre de loisirs

(Charges -2'916.90; Revenus -342.60)

Des frais moins élevés dans toutes les charges prévues pour ce dicastère génèrent cette différence de -CHF 2'916.90 par rapport au budget.

4. SANTE

(Charges -18'129.70; Revenus +13'889.45)

440. Soins à domicile

(Charges -3'215.65 ; Revenus +13'570.00)

Le compte 440.352.03 est désormais englobé dans les frais répartis du service des soins à domicile.

Les montants de CHF 5'021.00 (compte 400.436.00), CHF 4'836.00 (compte 410.436.00) et

CHF 13'570.00 (compte 440.436.00) sont les montants restitués par le réseau de santé de la Sarine suite au bouclage des comptes 2015.

460. Service médical des écoles

Les charges cantonales des différents services sont moins élevées de CHF 13'622.10 par rapport au budget. Par opposition, les participations et remboursements y relatifs sont en diminution (-9'537.55 CHF).

5. AFFAIRES SOCIALES

(Charges -47'386.30; Revenus +21'320.15)

540. Structures d'accueil de la petite enfance

(Charges +19'977.40)

Le budget de CHF 80'000.00 pour le compte 540.365.00, relatif à nos participations pour les crèches n'était pas assez élevé. Toutefois, le montant payé en 2016 est stable CHF 106'314.50 par rapport à 2015 où CHF 107'774.20 ont été payés. Pour rappel, le nombre d'enfants placés comme le revenu des parents influencent ce compte.

Notre participation pour les mamans de jour (compte 540.365.01) est inférieure au budget (-6'337.10 CHF).

541. Accueil extrascolaire

(Charges +3'519.05, Revenu +14'495.25)

Une aide individuelle à une famille en difficulté a été financée pour un montant de CHF 5'955.95 (compte 541.366.00).

L'augmentation des enfants inscrits à l'accueil extrascolaire explique l'augmentation de CHF 15'644.35 aux produits de l'accueil extrascolaire (compte 541.433.01).

542. Ecole maternelle

(Charges -1'288.65, Revenu +2'414.90)

Les frais d'écolage (compte 542.433.00) sont également en augmentation (+2'480.00 CHF).

550. Invalidité

(Charges +3'365.35)

Notre participation aux charges liées pour les institutions pour handicapés a été supérieure au montant annoncé lors du budget de CHF 3'365.35.

580. Aide sociale

(Charges -71'247.95; Revenus +4'410.00)

Nos participations aux frais du service d'aide sociale du district (compte 580.351.07) et au service intercommunal d'aide sociale (compte 580.352.01) représentent entre eux une diminution par rapport au budget de CHF 65'025.55. Ces charges sont toutes des liées.

Les recettes du compte 580.434.01 – Recettes service repas à domicile sont de CHF 3'140.00 plus élevées que le budget.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(Charges +267'306.64; Revenus +251'301.60)

620. Routes communales et génie-civil

(Charges +280'484.25; Revenus +242'981.70)

Les salaires du personnel édilitaire (compte 620.301.00) sont de CHF 5'862.70 moins élevées qu'au budget. Il en va de même pour les cotisations à la caisse de prévoyance (compte 620.304.00) qui sont moins élevées de CHF 4'456.80. Le remplacement d'un collaborateur arrive en âge de retraite par un collaborateur plus jeune explique cette diminution.

Pour la cité de l'énergie (compte 620.312.02), les charges se sont élevées à CHF 14'220.60 pour un budget de CHF 20'000.00.

Les différents comptes d'entretien des routes (comptes 620.313.00 à 620.314.02) affichent des charges moins élevées qu'au budget (CHF 9'015.42 de diminution globale).

Les frais de reprises de routes au domaine public (compte 620.314.04) ont dépassé de CHF 8'170.00 le budget en raison de négociations actives débutées sur les années antérieures qui ont toutes abouties en 2016 (Impasse du Bois et rue Marie-Favre).

Le compte 620.315.00 – Entretien des véhicules et machines est dépassé de CHF 13'746.15, en raison d'importants frais de réparation et d'entretien nécessaire à l'expertise du Reform. Pour rappel, le Conseil communal avait pris la décision de privilégier la réparation de véhicule utilisé par l'édilité plutôt que d'acquérir un nouveau véhicule.

Le budget du compte 620.318.00 – avait été estimé avant la négociation du nouveau contrat d'assurance. Ceci explique la différence sur le budget de – CHF 2'866.55.

Une attribution au dicastère des charges d'intérêts (compte 620.390.00) et des amortissements (compte 620.390.01) ne figurait pas au budget mais a fait l'objet d'écritures pour CHF 7'709.92 pour les intérêts et CHF 277'318.60 pour les amortissements. A noter que le compte amortissements est constitué d'un amortissement annuel de CHF 33'535.00 ainsi que d'un amortissement extraordinaire sur l'aménagement secteur Scheiry de CHF 243'783.60. Cet amortissement extraordinaire est compensé par un prélèvement sur la réserve pour travaux futurs, via le compte de produit 620.482.00 – Prélèvement sur réserve. Deux imputations internes pour des amortissements supplémentaires pour un total de CHF 500'000.—ont été effectuées suite à l'amortissement au bilan de l'éclairage public pour CHF 377'591.70 et les routes pour CHF 122'408.30.

640. Chemins de fer fédéraux

(Charges +11'928.00)

Ce compte constitue une nouvelle charge liée, pour la participation au fonds fédéral des infrastructures ferroviaires. Annoncée après l'établissement du budget 2016, notre participation s'est élevée à CHF 11'928.00.

650. Transports publics

(Charges -25'105.61; Revenus +8'319.90)

Notre participation aux frais d'exploitation cantonaux (compte 650.351.00) est inférieure au budget pour CHF 10'906.20.

Les frais liés à la communauté des transports de l'AGGLO (compte 650.352.00 et 650.352.03) représentent à eux deux une diminution par rapport au budget de CHF 12'858.01.

Les ventes des abonnements CFF (compte 650.434.00) ont été de CHF 65'888.00 en 2016, soit +888.00 CHF par rapport au budget.

Les recettes du P+R de Rosé (compte 650.436.03; +4'244.50 CHF) sont en augmentation et supérieures au budget, tout comme le compte 650.434.01 – participation de tiers qui comprend la participation de la Migros pour les transports publics pour CHF 112'187.40.

7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT

(Charges -55'034.50; Revenus -11'666.10)

700. Approvisionnement en eau

(Charges et Revenus +3'622.97)

Le compte d'approvisionnement en eau est équilibré après prélèvement sur la réserve de CHF 72'270.02 (compte 700.480.00). Un prélèvement de CHF 60'800.00 avait été estimé.

Une subvention pour le site de stockage « Fin du Moulin » explique l'augmentation du compte 700.434.03 – Participation de tiers de CHF 28'669.00 par rapport au budget.

Les achats d'eau (compte 700.312.00) sont inférieurs de CHF 6'650.00 par rapport au budget. Par contre, l'entretien et la rénovation des installations (compte 700.314.00) a coûté CHF 5'622.90 de plus que budgété, la protection et la maintenance du captage de la Sonnaz (compte 700.314.01) CHF 2'319.80 de plus.

Enfin, les locations de compteurs d'eau (compte 700.434.00) sont inférieures de CHF 2'196.05 au budget, les abonnements au service des eaux (compte 700.434.01) inférieures de CHF 4'178.45 et les ventes d'eaux (compte 700.435.00) CHF 290'925.60 sont inférieures au budget (-320'000.00 CHF). Une saison d'été pluvieuse et moins chaude peut justifier une consommation d'eau moins élevée.

710. Protection des eaux

(Charges et Revenus -34'145.30)

Le compte de protection des eaux est équilibré après une attribution à la réserve de CHF 50'719.00 (compte 710.380.00).

A noter que les frais d'entretien et de rénovation des installations (compte 710.314.00) ont été inférieurs de CHF 16'244.90 au montant budgété ainsi que les charges liées à la STEP de Pensier (compte 710.352.01) pour CHF 4'993.85. Les frais de la STEP de Villars (compte 710.352.00) sont supérieurs de CHF 2'344.00 au budget.

Les imputations internes des intérêts pour CHF 13'717.80 (compte 710.390.00) et les amortissements pour CHF 51'660.00 (compte 710.390.01) ne sont pas budgétés.

Les taxes d'épuration perçues (compte 710.434.00) sont inférieures au budget de CHF 29'005.70 et celles pour les taxes fixes annuelles (compte 710.434.03) de CHF 5'602.60.

720. Ordures ménagères

(Charges 17'694.55; Revenus -2'185.92)

Les frais d'entretien du centre de tri (compte 720.314.00) sont inférieurs de CHF 4'248.30 au budget. Les charges liées de frais de ramassage et de décharge (compte 720.318.00) sont par contre supérieures au budget de CHF 2'464.56.

Concernant la TVA (compte 720.319.00), comme indiqué lors du bouclage des comptes 2015, le budget avait été surestimé. Ceci explique la différence de - CHF 10'916.25 de ce compte.

740. Cimetière

(Charges -1'212.30; Revenus -9.55)

La variation provient du compte 740.314.00 – Frais d'entretien du cimetière et de la morgue avec des charges de CHF 1'068.05 inférieures au budget.

750. Correction des eaux et endiguements

(Charges +480.00; Revenus +7'300.35)

La subvention cantonale pour l'étude de revitalisation de la plaine du Seedorf a été versée. Elle est supérieure de CHF 7'300.35 au budget.

790. Aménagement du territoire

(Charges -5'585.32; Revenus +13'751.35)

Les vacations de la commission feu/construction (compte 790.300.01) sont inférieures de CHF 3'068.75 au budget.

Contrairement à 2015, les frais d'honoraires des urbanistes (compte 790.318.00) sont supérieurs au budget pour CHF 6'883.00.

Les frais d'avis de droit et de procédure (compte 790.318.04) ont coûté CHF 3'190.15 pour un budget de CHF 10'000.00.

Les mensurations cadastrales (compte 790.352.00) sont également inférieures au budget de CHF 2'512.00. Il s'agit du solde du montant versé au canton pour la nouvelle mensuration.

Les permis de construire ont coûté CHF 2'265.00 de plus qu'au budget (compte 790.318.01). Par contre, ils ont été facturés pour CHF 20'260.00, soit CHF 10'260.00 de plus que budgété (compte 790.431.00).

Le compte 790.436.02 – Remboursement d'assurances et de tiers représente le versement par Axa d'une perte de gain pour un montant de CHF 4'126.85.

8. ECONOMIE

(Charges +46.50; Revenus-200.00)

Les indemnités aux agriculteurs pour la réduction des nitrates (compte 800.351.01) se sont élevées à CHF 3'149.50 et n'étaient pas budgétisées.

Quant à notre participation à la promotion économique de l'AGGLO (compte 840.352.00), elle a été de CHF 2'785.10 alors qu'un budget avait été annoncé à CHF 4'956.00.

9. FINANCES ET IMPÔTS

(Charges +648'444.51; Revenus +1'360'561.57)

900. Impôts

(Charges +12'925.97; Revenus +500'137.20)

Les recettes 2016 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05 et compte 900.400.06) et morales (compte 900.401.02 et compte 900.401.03) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été faites.

Les années antérieures à 2015 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Selon recommandation du Service des communes, lors de l'établissement du budget, nous ne tenons pas compte des impôts à encaisser pour les années antérieures, puisque le budget de l'année devrait être décidé en fonction des revenus de l'année en cours. Cela précisé, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde positif de CHF 178'131.35 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde positif de CHF 128'038.20. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures, les comptes de bénéfice (compte 900.401.00) présente un solde positif de 89'398.10 CHF et sur le capital (compte 900.401.01) négatif de -14'565.35 CHF.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été supérieurs au montant budgété pour CHF 53'143.60.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétisés.

Il est constaté que le compte 900.402.03 – Contributions immobilières année courante est plus élevé (+65'616.10 CHF) que le montant budgétisé. Il est précisé que des rectificatifs sont toujours possibles en raison de rénovations ou transformations.

940. Capitaux et emprunts

(Charges -171'905.56; Revenus +620'235.82)

Les amortissements obligatoires qui ont fait l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 414'925.00 (compte 940.330.00), soit CHF 170'125.00 de moins que prévus, ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

942. Immeubles

(Charges +69'981.70; Revenus -3'660.05)

Les frais d'électricité et de chauffage du bâtiment du feu et de l'édilité (compte 942.312.00) ont été inférieurs au budget prévu de CHF 13'781.55. Par contre, de nouveaux comptes ont été ouverts pour les frais d'électricité du bâtiment 68 (compte 942.312.03: CHF 464.90) et pour le bâtiment 78 (compte 942.312.04: CHF 8'046.45).

Les frais d'électricité de l'ascenseur communal (compte 942.312.01) sont inférieurs au budget de CHF 2'348.40.

Les frais d'entretien du bâtiment feu/édilité (942.314.02) sont supérieurs au budget pour CHF 2'529.35.

Un nouveau compte pour les assurances des bâtiments 68 et 78 a été ouvert (compte 942.318.06). Les frais se montent à CHF 8'866.30.

L'imputation interne des amortissements (compte 942.390.01) pour un montant de CHF 66'570.00 n'est pas budgétée.

943. Auberge Avry-Rosé

(Charges +1'014.05; Revenus +65.00)

Les charges d'entretien et rénovation de l'Auberge d'Avry-Rosé (compte 943.314.00) sont supérieures au budget pour CHF 1'499.10.

990. Clôture

(Charges +736'428.25 ; Revenus +243'783.60)

Un amortissement extraordinaire de CHF 377'591.70 (compte 990.332.00) a été décidé par le Conseil communal. Le compte au bilan concernant l'éclairage public a été amorti en laissant ainsi figurer CHF 1.--. Ce montant a fait l'objet d'une imputation interne dans le chapitre 620.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF	754'617.25
Recettes d'investissement totales	CHF	<u>379'694.90</u>
Investissements nets	CHF	374'922.35

Le budget 2016 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 5'407'058.00 alors que des dépenses d'investissements pour CHF 754'617.25 seulement ont été effectuées.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2016.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2016 la situation financière présente une dette de CHF 11'550'180.08 contre CHF 12'734'093.96 au 31 décembre 2015.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 4'597'005.08.